

Atelier sur Les procédures de gestion des opérations de virements effectués par les opérateurs pétroliers au Fonds National des Revenus des Hydrocarbures

Compte rendu

Le mardi 31 mai de l'année 2016 s'est tenu un atelier sur les procédures de gestion des opérations de virements effectués par les opérateurs pétroliers au Fonds National des Revenus des Hydrocarbures. Cet atelier a été appuyé par la Coopération allemande GIZ.

I- Présence

i) Les officiels

- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances
- Le Secrétaire Général du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
- Le Président du Comité National ITIE
- Le Représentant de la Coopération allemande GIZ
- Le Représentant de la BCM
- Le Représentant de la DGI

ii) Les représentants des entités déclarantes de l'Etat

iii) Les membres du Comité National ITIE

iv) Les opérateurs pétroliers

II- Déroulement

i) Présentation générale du déroulement de l'atelier

Avant l'intervention des officiels et le commencement proprement dit des travaux de l'atelier, le Responsable de communication du Comité National a rappelé aux participants que, cet atelier va se dérouler sur une seule journée et a décliné les axes sur lesquels porteront les travaux de cet atelier.

ii) Intervention des officiels

L'atelier a été ouvert, *en premier lieu*, par une allocution du Président du Comité National ITIE qui n'a pas manqué de rappeler le contexte de l'atelier, son importance et sa portée aussi bien pour les opérateurs du secteur des hydrocarbures que pour l'Etat.

En second lieu, il a été question du discours du représentant de la GIZ, monsieur Steffan Eggli, qui a salué la tenue des travaux de cet atelier et la disponibilité de son institution à appuyer ces genres d'initiatives favorables à la bonne gouvernance des ressources.

Puis, la parole a été donnée au Secrétaire Général du Ministère de l'Economie & des Finances qui s'est félicité de l'élaboration et l'opérationnalisation de l'arrêté sur les quittances et a tenu

à féliciter le rôle joué par le Comité National, le Trésor et l'ensemble des opérateurs du secteur des hydrocarbures. Il a partagé l'idée que ce nouveau dispositif est nature à renforcer les transactions financières qui s'effectuent sur le Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH).

Enfin, les présentations et discussions sur l'arrêté ont suivi.

a) Présentations

Deux présentations ont été effectuées :

La première portait sur “**La mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie**” et était l'œuvre du Secrétaire Permanent du Comité National ITIE, monsieur Bâ P. Amadou qui, lors de sa présentation, a traité les points ci-dessous :

- ✦ L'historique et la définition de l'ITIE
- ✦ Les exigences et le contenu du Code des Hydrocarbures Bruts par rapport à l'obligation des compagnies pétrolières s'y conformer
- ✦ Le chronogramme de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie
- ✦ Le cadre juridique et institutionnel applicable au FNRH
- ✦ La Norme ITIE

La seconde, intitulée “Arrêté conjoint MF/ MPEMi Portant procédures de gestion des opérations de virements effectués par les opérateurs pétroliers sur le FNRH”, a été présentée par le Directeur des Etudes et du Système d'Information de la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, monsieur Mohamed Saïd Ould Ahmed.

Après l'historique et le contexte actuel, monsieur Saïd a soulevé les contraintes et problèmes du contexte actuel en les mesurant par rapport à chaque acteur (BCM, opérateurs, DGTC, DGH) ainsi que le contexte actuel du FNRH.

En abordant l'Arrêté en cause, il a mis en exergue les avancées significatives constatées en termes de solutions pour les transactions et le rôle de chacune des parties prenantes susmentionnées. Il a également abordé quelques points techniques liés à ce nouveau texte, notamment les points relatifs à la consignation/déconsignation et la codification avant de rappeler la période de mise en vigueur dudit arrêté.

b) Discussions sur l'arrêté

Des discussions constructives ont porté aussi bien sur le fond que sur la forme du texte. Etant donné que la préparation de ce texte a été inclusive, avec à la clef un texte bien élaboré, il n'y a pas eu de remise en question de son contenu. Mieux encore, les participants, les opérateurs particulièrement, ont unanimement considéré que l'arrêté a le mérite de régler des problèmes qui se posaient régulièrement dans le cadre de leurs transactions.

III- Valeur ajoutée de cet atelier

- ✓ Un dispositif réglementaire inclusif qui apporte une solution significative au problème de quittance ;
- ✓ Traçabilité des paiements effectués par les opérateurs ;
- ✓ Un effet bénéfique pour la tenue de la comptabilité des opérateurs.

IV- Clôture

Cet atelier a été clôturé à 15h15-15h par le Président du Comité National ITIE.

Fait à Nouakchott, le 31 mai 2016.

Le Rapporteur

